

Image not found or type unknown



Organisation d'une tombale

Par **admin1234**, le **24/06/2011** à **15:50**

Bonjour à tous,

Je suis jeune et souhaite créer une auto entreprise. J'ai pour cela imaginé diverses méthodes pour espérer gagner un peu d'argent, c'est à dire la création d'une tombola.

Seulement, je me posais la question, ai-je le droit d'organiser une tombola, est-ce légal ? Le principe serait le suivant, un ticket = 1 € avec des lots de commerçants (de tous types). Ah oui, j'oublie, ces tickets seraient vendus lors de manifestation (c'est à dire des partenariats avec des associations) ou en faisant du porte à porte par exemple, ou encore, en partenariat avec des magasins.

Si il s'avère que je ne peux pas le faire, comment dois-je m'y prendre ?

Merci pour vos commentaires et réponses

JB